



RESOLUTION ET LETTRE OUVERTE

COLLETIF POUR LA GREVE FEMINISTE ET DES FEMMES* Vaud et Neuchâtel

Ensemble, nous ferons grève le 14 juin 2019 !

Inscrit dans la Constitution fédérale, le droit de grève ne peut nous être retiré sous prétexte que nous sommes des femmes. On nous invite à manifester sur notre temps libre, mais notre temps nous appartient. Le 14 juin nous ferons grève et cette grève prendra les formes que nous voudrons.

La grève est un droit fondamental dans une société démocratique. Ce droit est consacré à tous les échelons de l'ordre juridique suisse, ainsi que dans les conventions internationales (CEDH). Il vaut tant pour les travailleuses et les travailleurs des entreprises privées que pour celles et ceux de la fonction publique et des établissements de droit public. L'Etat de Vaud l'a d'ailleurs reconnu en confirmant la licéité de la grève le 27 mars dernier.

La grève du 14 juin remplit toutes les conditions requises :

- ♀ La grève est un moyen légal pour obtenir l'application de revendications dans le cadre des relations de travail. Les discriminations liées au sexe tant en matière de salaires que de conditions de travail et d'évolution professionnelle concernent très clairement le domaine des relations de travail, de même que les mesures pour ladite « conciliation entre la vie professionnelle et la vie privée ou familiale » ou encore les mesures de prévention et de lutte contre le harcèlement sexuel.
- ♀ La grève bénéficie du soutien plein et entier de l'Union syndicale suisse et de ses fédérations, ainsi que d'autres faïtières syndicales.
- ♀ La grève est proportionnée : nous agissons depuis 38 ans pour l'application de l'art 8 de la Constitution fédérale qui prévoit un salaire égal pour un travail de valeur égal et depuis 23 ans l'application de la Loi sur l'égalité qui interdit toutes les discriminations à raison du sexe.
- ♀ La grève prend en compte la dimension liée aux conventions collectives de travail puisque les syndicats peuvent organiser la grève ou d'autres actions en tenant compte des règles propres à chaque secteur.

Fortes de ces constats, nous réaffirmons notre droit de faire grève en tant que travailleuses, mais aussi notre droit de réinventer la grève pour qu'elle prenne des formes multiples : sur le lieu de travail, sur notre lieu de vie, sur les lieux d'étude, dans la rue : nous croiserons les bras partout où nous serons, chacune à sa façon, pendant un moment ou toute la journée.

Une grève est une action collective. C'est pourquoi, nous invitons toutes les femmes, en particulier celles qui veulent faire grève sur leur lieu de travail, à s'organiser en collectif et à prendre contact avec leur syndicat ou avec le Collectif cantonal.

Ce qui est illicite ce sont les inégalités de salaire, les licenciements de femmes enceintes ou qui reviennent de leur congé maternité, le harcèlement sexuel et toutes les discriminations à raison du sexe ou de l'identité de genre auxquelles nous sommes confrontées tout au long de notre vie. Pas notre grève !

Approuvée par près de 150 femmes réunies en assemblée dans les cantons de Vaud et Neuchâtel le 8 avril 2019